

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	27

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 avril 2023

Numéro Délibération	30/2023
date de mise en ligne	12 Avril 2023

Convocation transmise le 30 mars 2023

objet de la délibération	Projet éducatif de la Ville de Vendargues - Adoption
--------------------------	--

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : Mme Catherine ITIER – Pouvoir à Mme Pascale LOCK / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY.

Excusés : /

Absents : M. Anthony PEROTTI – Mme Sabrina ELKHEITER

Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Madame Bérangère VALLES rapporte l'affaire ;

Il est proposé l'adoption du Projet éducatif de la Ville de Vendargues afin de traduire l'engagement des élus, leurs priorités et leurs valeurs dans le domaine éducatif.

Il permet de définir le sens des actions menées sur l'ensemble du territoire de la commune par la communauté éducative, ainsi que de fixer les orientations et les moyens à mobiliser afin de mener à bien l'ensemble des actions.

Il vise en particulier à la cohérence de l'action publique sur l'ensemble du parcours éducatif du jeune, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, et concourt donc à la mise en œuvre d'une continuité éducative sur le territoire, en organisant les complémentarités, les coopérations et les partenariats.

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Mise en ligne le : 12 Avril 2023.....
- Transmise en Préfecture

Le Projet éducatif de la Ville de Vendargues, joint aux présentes, s'articule ainsi autour de cinq grands axes :

1. Accompagner dès les premiers pas parents/enfants,
2. Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes,
3. Accompagner tous les publics,
4. Développer la citoyenneté et la vie sociale,
5. Sensibiliser au développement durable.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 27

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

▫ Mise en ligne le : **12 Avril 2023**

▫ Transmise en Préfecture